



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 11 décembre 2023
 N° 20231211DL72

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoir : 2

Date d'envoi de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 06/12/2023

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, Adjointes.
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : Mme TERRAL Patricia (Pouvoir à Mme COUGNAUD D), M. COLLOT Adrien (Pouvoir à Mme HERNANDEZ G).

Absents : M. BARTOLO Thibaut, M. BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : Mme Véronique FOURNES, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire fait part au Conseil des différentes demandes de subvention qui nous ont été présentées par plusieurs associations :

○ **DOURGNE PATRIMOINE :**

L'Association Dourgne Patrimoine a fait l'acquisition d'un petit chalet en bois et de guirlandes led pour compléter les décorations de Noël sur la place des Promenades pour un montant total de 219 €. Elle nous demande une subvention exceptionnelle de ce même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix pour et 2 abstentions,

➤ **Accorde** une subvention de 219 € à l'Association Dourgne Patrimoine.

○ **Mjc : Romarin 2024**

Le président de la Mjc nous informe que l'édition 2024 du Romarin se tiendra le 24 février.

Il nous fait part de l'organisation des animations et du coût total du projet : 9 200 €.

Pour équilibrer ces dépenses, il sollicite de la commune une subvention de 1200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants,

➤ **Accorde** une subvention de 1 200 € à la Mjc de Dourgne pour l'organisation du ROMARIN 2024.

○ **Association Les Dourgnols Sportifs :**

Mme le Maire rappelle que tous les ans pour Noël nous achetions à l'Association Les Amis de l'École, les sapins pour décorer l'école, la Maison des Associations, les commerces du centre bourg et la Maison de Retraite Les Arcades. Les bénéficiaires, récoltés lors des différentes actions que menait l'Association les Amis de l'École, permettaient de participer aux frais des animations proposées aux élèves de l'école : voyages scolaires, diverses sorties, fêtes de Noël...et ainsi de minimiser le coût à supporter par les parents.

L'Association les Dourgnols Sportifs s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2023 à l'Association les Amis de l'École.

Afin de régler l'achat des sapins de Noël 2023, qui s'élève à 492 €, Mme le Maire propose de donner une subvention de ce même montant aux Dourgnols Sportifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants,

➤ **Accorde** une subvention de 492 € à l'Association les Dourgnols Sportifs.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Veronique FOURNES

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.